

### Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 14 mai 2019

Président :

HAUERT Stéphane

Excusés:

JOYET Emile, LYON Olivier, MATTHEY Jean-Luc, MERCURI Salvatore,

PRUDHOMME Catherine, RAUCH Sophie, RIHS Christiane, SAUGY Eric

Absents:

MÄUSLI Rodolphe, PACHE Jacques, PEGUIRON Annick, ZEQIRI Medi

#### **ORDRE DU JOUR:**

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation de MM. Gianni Arico, Sébastien Di Federico et Arié Sfez pour l'Entente, en remplacement de MM. Laurent Jaton, Bernard Borgeaud et Laurent Savoyen, démissionnaires.
- 6) Préavis 32/2019 « Demande de crédit pour l'installation de six caméras de vidéosurveillance complémentaires et modification des articles 2 et 9 du Règlement communal du 20 mars 2013 relatif à l'utilisation de vidéosurveillance »,
- 7) Préavis 33/2019 « Réponse à la motion du PSIG visant à créer un cadre réglementaire pour favoriser l'organisation régulière d'un marché au centre du village ».
- 8) Préavis 34/2019 « Demande d'autorisation pour la constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) de superficie en faveur de la Fondation Equitim sur une partie de la parcelle communale N° 1458, sise chemin de la Saugettaz ».
- 9) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Le Président salue le public et souhaite la bienvenue à M. Yann Glayre, Député du Grand Conseil et Président du Conseil communal d'Epalinges, lequel nous fait l'honneur de sa présence.

M. Stéphane Hauert, Président, indique avoir reçu la démission de M. Bernard Borgeaud, pour cause de déménagement, et en fait lecture. La démission de M. Laurent Savoyen a également été annoncée.

Le Président annonce avoir reçu la lettre de démission de M. Serge Sandoz de sa charge de Municipal et en fait lecture, laquelle sera effective au 30 juin 2019.

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018 (et non 19 juin 2018) :

Aucune modification n'est demandée.

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

#### 1) Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification ni adjonction n'est demandée.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### 2) Communications du Président

Le bureau a fonctionné pour les dépouillements des 10 février et 17 mars 2019.

La démission de M. Serge Sandoz, Municipal, entrainait un complément du corps municipal; le délai pour l'enregistrement était fixé au 8 avril 2019, à 12 :01. Mme Martine Lob, seule candidate, a été élue tacitement, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Le Président la félicite au nom du Conseil.

Le Président a eu l'honneur d'être invité à l'apéro des traines savates le 13 avril dernier.

#### 3) Communications de la Municipalité

- M. Louis Savary, Syndic, apporte des réponses aux interventions lors du précédent Conseil de M. Burno Cantin :
- Qualité de la sonorisation lors de la fête du 1<sup>er</sup> août 2018 :
  - L'installation en question est neuve, elle comprend deux colonnes de haut-parleurs avec des amplificateurs d'une marque réputée. Cette installation a été testée sur site à l'extérieur et la sonorisation était bonne. Il est probable que lors de la fête du 1<sup>er</sup> août les conditions n'étaient pas les mêmes, il y avait beaucoup de monde et un peu de vent. La Municipalité propose de l'utiliser encore une fois avant de prendre d'autres dispositions.
- Acoustique de la salle communale :
  - Le même problème est rencontré dans de nombreuses salles communales qui sont souvent d'anciennes salles de gymnastique. Toutefois, installer un revêtement absorbant sur les parois ne serait pas esthétique. De l'avis de la Municipalité il faut attendre une rénovation complète de cette salle pour améliorer l'acoustique.
- M. Pierre Hämmerli, Municipal, annonce des travaux sur le trottoir de la route de Morrens qui débuteront la semaine prochaine pour se terminer à fin juin 2019.
- M. Serge Sandoz, Municipal, donne les informations suivantes :
- Trois défibrillateurs ont été installés dans la commune ; ils sont fonctionnels.
- Les travaux relatifs à la rénovation de l'éclairage ont débuté; un contrôle des candélabres est en cours pour évaluer les changements à faire.
- Des contrôles radar au centre du village auront lieu en deux phases, l'objectif du premier contrôle est de faire de la prévention pour les dépassements de faible importance, les dépassements plus conséquents seront directement amendés. La deuxième phase sera l'installation de l'appareil pour une durée d'une semaine et toutes infractions seront sanctionnées.
- M. Etienne Fleury, Municipal, attire l'attention de l'assemblée sur le rapport annuel 2018 du SDNL lequel contient trois points qui concernent notre commune, dont la ligne TL 54, l'étude préliminaire des giratoires Bel-Air et Mon-Repos, ainsi qu'une présentation de la stratégie régionale vélo.

M. Etienne Fleury, Municipal, intervient suite au vœu formulé par M. Hanspeter Guggenbühl lors du dernier Conseil qui demandait la possibilité de modifier l'itinéraire 22 de SuisseMobile à Champ-Pamont. Après analyse sur place, les travaux nécessaires pour concrétiser le changement demandé seraient estimés à CHF 70'000.00; il y a lieu de souligner que cet itinéraire ne profite qu'aux utilisateurs de l'itinéraire 22 qui est une liaison de loisir et non une liaison de mobilité douce. Au vu de ces éléments, la Municipalité ne peut pas répondre favorablement à cette requête. Une prise de contact avec SuisseMobile pour demander la modification de cet itinéraire pourrait être envisagée.

#### 4) Informations régionales

Mme Anne Pécoud indique que la Cari finalise son rapport annuel qui s'intitulera « Notre village et sa sécurité » et sera distribué pour le prochain Conseil. Parallèlement, un résumé sera établi par la Cari à l'issue de la conférence d'agglomération du PALM qui se déroulera le 23 mai 2019 et Mme Anne Pécoud rappelle que l'ensemble des Conseillères et Conseillers y est cordialement invité.

## 5) <u>Assermentation de MM. Gianni Arico, Sébastien Di Federico et Arié Sfez pour l'Entente, en remplacement de MM. Laurent Jaton, Bernard Borgeaud et Laurent Savoyen, démissionnaires</u>

Le Président annonce trois nouveaux conseillers pour l'Entente, lesquelles se présentent brièvement :

- M. Arié Sfez, habite depuis 2010 à Cheseaux, il est ingénieur en informatique.
- M. Gianni Arico habite Cheseaux depuis 1992, il est retraité et fait partie du comité des Concerts de Cheseaux.
- M. Sébastien Di Federico a suivi toute sa scolarité à Cheseaux ; il est ingénieur civil.
- M. Stéphane Hauert, Président, procède à l'assermentation.

# 6) <u>Préavis 32/2019 « Demande de crédit pour l'installation de six caméras de vidéosurveillance complémentaires et modification des articles 2 et 9 du Règlement communal du 20 mars 2013 relatif à l'utilisation de vidéosurveillance »</u>

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Martine Furrer relève que le rapport de la commission comporte une erreur dans les conclusions, 2<sup>ème</sup> puce, le crédit octroyé est de CHF 17'500.00 et non CHF 17'000.00; elle fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accepter l'installation de six caméras de vidéosurveillance complémentaires, telles que décrites au chapitre 3 du préavis, d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 17'500.00 pour ce faire, financé par la trésorerie courante, d'accepter la modification des articles 2 et 9 du règlement communal du 20 mars 2013 relatif à l'utilisation de caméras de surveillance et de donner décharge à la commission de son mandat.

- M. Stéphane Hauert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.
- M. Hanspeter Guggenbühl indique être pour la surveillance vidéo, mais il ne peut pas appuyer ce préavis; à son avis chaque caméra posée devrait faire l'objet d'une étude plus développée et pense être surveillé partout notamment à la déchetterie pour savoir si les déchets sont mis dans les bons containers; il est bien d'avoir des caméras mais pas à tort et à travers; pour sa part il est contre.
- M. Serge Sandoz, Municipal, assure que la demande actuelle est en lien avec des problèmes rencontrés, dont des interventions et déprédations ayant fait l'objet de plaintes de citoyens. Pour ce qui est de l'exemple de la déchetterie, les caméras sont fixes pour voir les usagers entrant et sortant; le problème actuel est la benne des objets inertes suite à l'abus de certaines personnes qui se permettent non seulement de mettre des déchets n'importent où, mais des sacs complets, ce qui engendre un surplus de travail. A ce jour, la déchetterie a fait l'objet de plus de dénonciations sur les trois premiers mois que toute l'année passée. Sur les vidéos il a été constaté que les personnes incriminées attendent que le responsable ait le dos tourné pour mettre les déchets dans les bennes inappropriées. Pour information, M. Serge Sandoz, Municipal, signale que l'installation de nouvelles caméras ne peut pas se faire sans en justifier les raisons. Depuis le début de cette année, toutes les caméras qui sont sur un site scolaire doivent obtenir l'accord de la DGEO (Direction de l'enseignement obligatoire); nous attendons encore cet accord. De plus, sur les sites scolaires les caméras ne fonctionnent pas pendant les heures scolaires, mais seulement en dehors de ces horaires, la nuit et le week-end.
- M. Jean-Dominique Decotignie remarque que des caméras sont ajoutées, mais jamais enlevées; si la prévention est efficace, au bout d'un moment ne deviennent-elles pas inutiles?

Mme Mélanie Treur demande, comme la déchetterie est intercommunale, si les frais de surveillance sont uniquement à la charge de notre commune ?

- M. Louis Savary, Syndic, signale que les frais de la déchetterie sont répartis entre les communes en fonction du nombre d'habitants ; toutefois, pour ce qui est des frais des caméras, il n'est pas certain que cela soit le cas ; c'est un élément à contrôler.
- M. Antoine Müller indique pour sa part être partisan de l'installation de ces caméras, lesquelles contribuent à améliorer la sécurité au sein de notre village, et, de ce fait, il est en accord avec ce préavis. Pour répondre à M. Hanspeter Guggenbühl, il précise qu'à intervalle régulier un objet pourrait être déposé pour demander à la Municipalité de faire un point de situation sur le résultat de l'observation par caméras. En ce qui concerne la remarque de M. Jean-Dominique Decotignie, il relève que les caméras font sens, mais si elles devaient être enlevées les gens reprendraient les attitudes inadéquates, elles sont efficaces dès qu'elles sont en fonction.
- M. Serge Sandoz, Municipal, précise et rappelle qu'une fois par année un rapport est établi, lequel est remis à la Commission de gestion en toute transparence ; les membres du Conseil peuvent donc avoir connaissance des interventions.
- M. Kim Rochat constate qu'en 2017 il est fait mention de 31 recherches par caméra réalisées et que sur les trois premiers mois de l'année 2019 il y a plus de dénonciations que sur une année ; il demande à la Municipalité si une évaluation en regard des coûts a été réalisée pour déterminer si de l'argent est récupéré ?
- M. Serge Sandoz, Municipal, signale que pour la déchetterie par exemple si une personne est reconnue elle est amendée à raison de CHF 150.00. Dans le cas d'une déprédation qui a eu lieu au collège, l'auteur de l'infraction a été jugé et devra rembourser les frais relatifs à la destruction d'une porte pour un montant de CHF 1'800.00; d'autres interventions n'ont pas encore donné de résultat, car les procédures sont encore en cours.

La parole n'étant plus demandée le président passe au vote.

Le préavis 32/2019 est accepté à l'unanimité moins 4 avis contraires et 4 abstentions.

## 7) <u>Préavis 33/2019 « Réponse à la motion du PSIG visant à créer un cadre réglementaire pour favoriser l'organisation régulière d'un marché au centre du village »</u>

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

- M. Bruno Cantin fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent de prendre acte du règlement sur les marchés, les foires et les ventes sur la voie publique, ainsi que d'autres manifestations festives, sportives, sociales, culturelles ou politiques, d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion du PSIG visant à créer un cadre règlementaire pour « favoriser l'organisation régulière d'un marché au centre du village » et de donner décharge à la commission de son mandat.
- M. Stéphane Hauert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.
- M. Basile Monnier pense que la taxe indiquée au point 2.9 n'a pas de sens pour notre Commune, l'exemple ayant été pris de Lausanne. A Cheseaux les produits seront locaux et certaines saisons il y a beaucoup de produits et d'autres moins ce qui a pour conséquence que le commerçant aura une marge réduite. Pour cette raison il refusera ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- Le préavis 33/2019 est accepté à l'unanimité moins 1 avis contraire et 3 abstentions.
- 8) Préavis 34/2019 « Demande d'autorisation pour la constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) de superficie en faveur de la Fondation Equitim sur une partie de la parcelle communale N° 1458, sise chemin de la Saugettaz »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Giuseppa Sicuro fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'autoriser la Municipalité à procéder à la constitution d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Fondation Equitim, relatif à une partie de la parcelle communale N° 1458 sise chemin de la Saugettaz, pour y construire des logements à loyers abordables et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Stéphane Hauert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

- M. Etienne Fleury, Municipal, signale une erreur en page 5, point 5.3 il faut lire « ISPC par analogie à l'art. 31 ». Ce préavis est la suite logique dans le cadre du PPA du Pâquis. La Municipalité avait déjà l'intention de mettre à disposition du terrain et elle avait pour ce faire trois possibilités : vendre, réaliser ou constituer un DDP. Cette dernière solution est la plus adéquate et permet d'assurer une rente de superficie pour la commune, de participer aux critères d'attribution de ces futurs logements et la stabilité dans le temps. L'offre d'Equitim a été retenue parmi les trois reçues.
- M. Walter Lanz indique être très content que la Municipalité ait pris cette décision qui soutient les coopératives avec des projets à loyers abordables ; il encourage la Municipalité à poursuivre dans cette voie.

Mme Liliane Annen tient à préciser que personnellement elle aurait préféré que la redevance soit indexée à 100 % de la variation à l'indice des prix à la consommation, afin que le loyer de base représente toujours le même loyer au fur et à mesure des années. Toutefois, elle a bien compris qu'il s'agissait de négociations et que de part et d'autres chacun doit faire des concessions ; il est fort probable qu'Equitim n'aurait peut-être pas saisi l'occasion du droit de superficie à cet endroit si effectivement la redevance avait été indexée à 100 %. Mme Liliane Annen va toutefois accepter ce préavis.

La parole n'étant plus demandée la Président passe au vote.

Le préavis 34/2019 est accepté à l'unanimité.

#### 9) Divers et propositions individuelles

Mme Naïcha Kaehr fait partie des habitants de Cheseaux qui lisent le Crieur et a pris note que les sacs de compostage n'étaient plus acceptés dans les composts. Elle indique que le container de son quartier a depuis cinq jours un autocollant stipulant qu'il est banni du ramassage des déchets verts car des usagers ont mis du plastique à l'intérieur. Que faut-il faire dans ces cas-là ?

M. Pierre Hämmerli, Municipal, confirme que des contrôles sont effectués ; il précise que plus personne ne veut ramasser les composts car même des piles y sont déposées. Des dispositions seront prises mais ne sont pas encore connues.

Mme Evi Kassimidis rappelle à l'assemblée qu'une invitation pour les 40 ans des Jardins de Cheseaux leur a été adressée; les réponses doivent être envoyées à l'adresse mail : jardin.1033@outlook.com (sans majuscule).

- M. Antoine Müller souhaiterait savoir si les résultats des contrôles radar annoncés seront communiqués à la Municipalité.
- M. Serge Sandoz, Municipal, indique qu'il y a déjà des contrôles aux routes de Genève et d'Yverdon. Les résultats de ces contrôles seront en principe communiqués; des discussions devront avoir lieu avec la gendarmerie.

Mme Viviane Jomini souhaiterait que dans le Crieur soit rappelé les conditions à remplir pour pouvoir bénéficier d'une rétrocession forfaitaire sur la taxe au sac (personnes incontinentes, en situation de handicap).

- M. Frédéric Briguet souhaite faire un vœu pour le compte des personnes âgées qui empruntent la ligne de bus Cheseaux / Renens en sollicitant la pose d'un petit abri à l'arrêt de bus.
- M. Frédéric Briguet fait une intervention car il se dit fâché en sa qualité d'agriculteur ; il voit régulièrement des chiens non attachés qui courent dans les cultures et font leurs besoins ; il précise que les bêtes qui ingèrent des excréments lorsqu'elles sont porteuses avortent dans la souffrance ; il souhaite qu'une information soit faite et que la gendarmerie puisse faire des contrôles. De plus, il indique qu'un cheval qui était sur ses terres est sorti de son enclos et a chuté au bas du talus ; le vétérinaire a euthanasié l'animal qui avait deux pattes fracturées ; il indique ne pas savoir ce qui s'était passé, le cheval a-t-il eu peur d'un chien en liberté ? Ce qui est certain c'est que la clôture était cassée à plusieurs endroits.
- M. Gianni Arico tient à faire part de son ressenti ; il constate qu'il n'y a jamais eu autant d'incivilités dans le village et regrette cette dérive ; de fait, il ne peut que recommander d'installer des caméras dans chaque rue et de sévir. Il faut trouver qui sont les auteurs des incivilités et les pénaliser avec une tolérance zéro.
- M. Frédéric Briguet soulève le fait qu'il y a également des propriétaires de chiens très respectueux. Il profite de l'occasion pour demander si cela est possible d'installer un distributeur de sacs pour crottes de chien. Il souligne également que les canettes jetées dans les champs peuvent faire beaucoup de dégâts si elles sont ingérées par les animaux.

Mme Liliane Annen demande, suite à l'intervention de M. Frédéric Briguet, si un article appelant au bons sens ne pourrait pas être publié dans le Crieur.

Mme Naïcha Kaehr pense qu'une bonne partie des habitants ne lit pas le Crieur, ne serait-il pas plus judicieux de publier une information sur le site de la Commune ?

- M. Jean-Dominique Decotignie indique que sur le site de la Commune il n'est pas simple de trouver le Crieur.
- M. Serge Sandoz, Municipal, se dit navré des problèmes rencontrés par M. Frédéric Briguet. L'assistant de police fait des tournées dans le village. Le Crieur est un bon moyen de communication et le site Internet est actuellement en attente de son renouvellement. Toutefois, il relève que les propriétaires de chiens de la commune sont connus de l'administration, il peut donc être envisagé de leur adresser directement une information. Une modification du règlement de police devra être faite, notamment pour l'abandon de toutes sortes de déchets et des amendes pourraient être infligées; toutefois, il se permet de souligner que la commune n'a qu'un seul assistant de police. La Municipalité va en discuter avec M. Antoine Simon pour voir ce qui peut être mis en place.
- M. Kim Rochat a constaté que des contrôles de parcage ont été effectués le samedi, notamment à la rue des Pâquis. Une solution pourrait-elle être proposée pour les habitants, comme des macarons ?
- M. Serge Sandoz, Municipal, relève que la question des macarons se pose régulièrement. La Municipalité est dans l'attente d'une réponse officielle sur cette possibilité. Des places privées sont encore disponibles auprès des gérances.
- M. Raoul Thonney a constaté qu'un candélabre a été endommagé au centre du village il y a 2 ou 3 mois ; il souhaiterait savoir quel est le coût de remplacement et si l'auteur a été identifié.
- M. Serge Sandoz, Municipal, indique que l'auteur s'est annoncé de lui-même ; le remplacement du candélabre se fera prochainement, il y a eu un problème de livraison pour les spots ; le prix d'une pièce est entre CHF 5'000.00 et CHF 6'000.00. M. Serge Sandoz, Municipal, pense qu'il est utile de préciser qu'il y a également un tas de choses qui vont bien même s'il y en a d'autres qui encrassent profondément.
- M. Férédric Briguet remercie la Municipalité pour avoir mis de l'ordre au parking entre la route de Sullens et Boussens.
- M. Gianni Arico apporte son soutien aux différentes interventions des divers.

Le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil débutera à 18:30 et qu'elle sera suivie du traditionnel repas au refuge.

Stéphane Hauert

Président du Conseil

Séance levée à 21 :55 Cheseaux, le 17 mai 2019 Patricia Alvarez

Secrétaire du Conseil

<u>Séances 2019 :</u>
Mardi 18 juin 2019 (18 :30)
Mardi 8 octobre 2019
Mardi 5 novembre 2019
Mardi 10 décembre 2019